

LE TAC EN VRAC



Bulletin d'information sur la sécurité urbaine dans Ahuntsic-Cartierville

Printemps 2017

Notre mission

Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville est un organisme à but non-lucratif dont la mission est de promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité de la communauté par des actions préventives et l'implication citoyenne. Il est mandataire du programme montréalais en sécurité urbaine *Tandem* depuis 1987.

Les activités de *Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville* sont réalisées grâce au soutien de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ACTIVITÉS PRINTANIÈRES 2017

MERCREDI 3 MAI à 13h: Tournée sécuritaire des salons de coiffure « Projet coiffeur » en collaboration avec le poste de quartier 27 (voir page 3).

MERCREDI 3 MAI à 10h: Séance d'information sur la fraude.

JEUDI 11 MAI à 10h : Tournée sécuritaire des salons de coiffure « Projet coiffeur » en collaboration avec le poste de quartier 27 (voir page 3).

JEUDI 11 MAI à 17h : Marche exploratoire sur l'évaluation critique de l'environnement urbain dans le secteur. Le lieu de rassemblement sera le coin de l'avenue Charton et de la rue de Port-Royal E.

LUNDI 15 MAI à 18h30: Vous êtes tous invités à l'assemblée générale annuelle (AGA) de Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville au 1405, boul. Henri-Bourassa Ouest, local 023.

MERCREDI 31 MAI de 8h30 à 14h30: Tournée de quartier de Bordeaux-Cartierville en collaboration avec le Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI).

SAMEDI 3 JUIN de 10h30 à 16h30: Fêtons Ahuntsic-Cartierville au parc Ahuntsic.



www.tandemahuntsiccartierville.com

« Quand on peut prévenir
c'est faiblesse d'attendre. »

- Jean de Rotrou

Dans ce numéro

- 30 ans de PCAC
- Tournée sécuritaire des salons de coiffure
- Sécurité à vélo
- Prévenir le vol de vélo
- Saison des barbecues
- Quiz sur la sécurité

Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville fête ses 30 ans!



L'année 2017 est importante pour notre équipe. En effet, nous célébrons nos 30 ans d'activités dans la communauté. Grâce à la Ville de Montréal, à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au SPVM, aux citoyens, aux organismes et aux bénévoles, nous sommes en mesure de réaliser des activités et des projets significatifs pour assurer la sécurité et instaurer un sentiment de sécurité. Nous tenons à vous remercier!

Voici les services que nous offrons:

- ◇ Visite sécuritaire
- ◇ Ateliers
 - ◇ Sécurité à domicile
 - ◇ Sécurité lors des déplacements
 - ◇ Sécurité routière
 - ◇ Prévention de la fraude
 - ◇ Lutte contre les abus faits aux aînés
 - ◇ Surfer le web en toute sécurité
 - ◇ Sécurité sur la rue visée aux enfants
 - ◇ Sécurité sur Facebook
- ◇ Cocon
- ◇ Marche exploratoire et audit piétonnier
- ◇ Médiation
- ◇ Kiosques
- ◇ Projet numéro (burinage de vélos)
- ◇ Projet graffiti
- ◇ Patrouille à vélo



Tournée sécuritaire des salons de coiffure

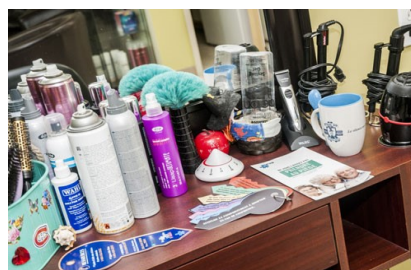


« Seul son coiffeur le sait »

Ce projet permet de former et outiller des coiffeurs pour qu'ils soient aptes à fournir **des ressources d'aide appropriées aux aînés victimes d'abus**. Les coiffeurs sont dans la plupart des cas des confidents; ils peuvent grâce à la formation donnée par les policiers, signaler tout événement important aux intervenants du milieu et à la police.

Une trousse d'outils de prévention est donnée aux coiffeurs participants afin de se rappeler **des attitudes et des comportements à adopter lors d'une confidence**. Elle comprend:

- ◆ Un trousseau de clés en carton;
- ◆ Une tasse à café « Le silence est complice de la violence » servant à déclencher la réflexion ou la conversation;
- ◆ Un aimant en forme de clé sur lequel les coordonnées des ressources à contacter s'y trouvent;
- ◆ Des dépliants de prévention.



Ce projet est inspiré de l'initiative de la Ville de Rimouski qui a été présentée dans la trousse de prévention de la maltraitance et de l'abus envers les aînés de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR).

La mise en place du projet pilote actuel provient des travaux du Comité aînés sans maltraitance et abus d'Ahuntsic et de Montréal Nord (CASAAM), sous la supervision de ces organismes:

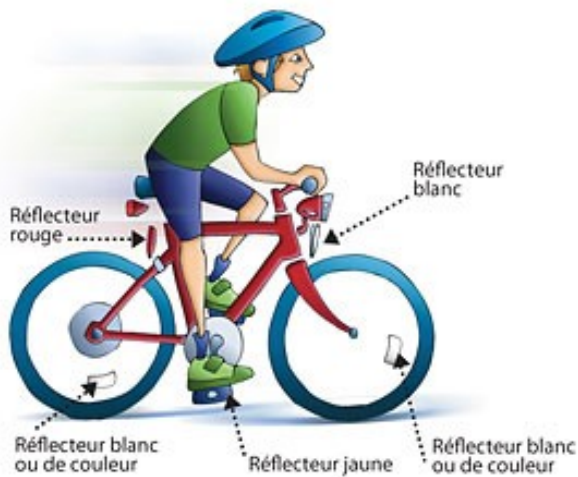


Source: SPVM

Sécurité à vélo

Le mois du vélo se déroule en mai (1er au 31 mai). Ainsi, la saison du vélo est déjà commencée, quelques précautions sont donc à prendre. Il faut d'abord penser à faire les **vérifications de sécurité** du vélo avant chaque départ qui consistent à examiner entre autres:

- ⇒ La pression des pneus;
- ⇒ Si la chaîne saute;
- ⇒ L'état des freins;
- ⇒ L'équipement de visibilité obligatoire.



Source de la photo: SAAQ

Afin de mieux vous protéger, vous pouvez aussi vous procurer une clochette, un rétroviseur, un fanion de sécurité et des accessoires réfléchissants additionnels pour assurer une **visibilité sur la route**.

Lorsque vous roulez à vélo, il est important d'être attentif et alerte :

- ⇒ Les écouteurs ne sont pas permis;
- ⇒ Les phares avant et arrière sont obligatoires entre 18h et 6h;
- ⇒ Méfiez-vous des portières qui ouvrent, des véhicules qui sortent d'une entrée, des véhicules qui tournent à droite et des autobus.

Source: SAAQ

Vrai ou faux?

Le port du casque est obligatoire pour tous les cyclistes.

Faux. Le port du casque n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé puisque les blessures à la tête représentent environ 60% des causes de décès chez les cyclistes.

Cependant, le port du casque est obligatoire pour les utilisateurs du vélo électrique.

Source: SAAQ



Source de la photo: SAAQ

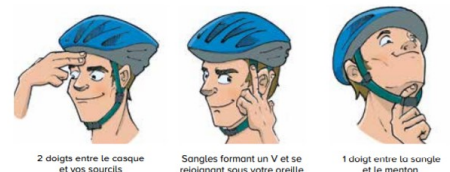
Pour s'assurer que le casque soit bien mis, la capsule « Ajuster son casque » de Vélo-Québec permet de bien visualiser le positionnement du casque.

<http://www.partagelaroute.com/>

Ainsi, il ne faut pas seulement porter le casque, il faut s'assurer qu'il soit **porté adéquatement**.

Vous portez un casque ?

Choisissez un modèle qui épouse bien la forme de votre tête. Et assurez-vous de bien l'ajuster en utilisant la méthode 2V1.



Source de la photo: SAAQ

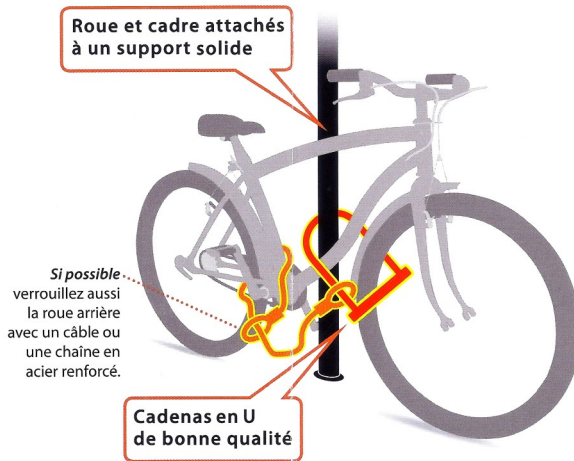
Prévenir le vol de vélo

En plus des mesures de sécurité à vélo, il est important de prendre en compte les mesures de prévention du vol de vélo. En effet, **plus de 2000 vols de vélos sont rapportés au SPVM chaque année.**

Afin de réduire les risques de vols, il faut:

- ◇ Verrouiller en tout temps votre vélo avec un cadenas de bonne qualité;
- ◇ Privilégier les supports prévus pour le verrouillage des vélos;
- ◇ Éviter de laisser votre vélo verrouillé au même endroit plusieurs jours consécutifs;
- ◇ Faire buriner votre vélo.

Les cadenas n'offrent pas tous la même protection antivol, il est donc important d'acheter un cadenas adapté à ses besoins. Parmi les types de cadenas, on retrouve notamment le cadenas en U, le câble antivol et la chaîne.



Source: Bureau d'assurance du Canada

Les cadenas en U sont généralement les plus robustes. Si votre roue avant est munie d'un dispositif QuickLock, pensez à la verrouiller avec votre roue arrière. De plus, n'oubliez pas d'apporter avec vous les pièces amovibles (ex. sacoches de vélo).

Source: SPVM

Le saviez-vous ?

Afin d'augmenter vos chances de récupérer votre vélo en cas de vol, Tandem et le SPVM offrent des séances de burinage.

Le burinage du vélo permet de réduire les risques de vols puisqu'il rend la revente plus difficile et sert d'élément dissuasif.

Grâce à un document d'identification, les informations de votre vélo (ex. marque du vélo et numéro de série) seront notées et conservées pour aider les policiers en cas de vol.



Burinage au **parc-nature de l'Île-de-la-Visitation** :

- * Lundi 26 juin de 10h30 à 14h
- * Mardi 4 juillet de 10h30 à 14h
- * Jeudi 27 juillet de 10h30 à 14h
- * Mardi 1er août de 10h30 à 14h
- * Mardi 22 août de 10h30 à 14h

Burinage au **parc Nicolas-Viel** :

- * Jeudi 3 août de 10h30 à 14h
- * Mardi 8 août de 10h30 à 14h

Burinage au **parc-nature du Bois-de-Liesse** :

- * Jeudi 6 juillet de 10h30 à 14h

Saison des barbecues



Source des photos: Paper Boat Creative via Getty Images et Journal des Voisins.

Il est important de se rappeler de quelques consignes de sécurité.

Prévention incendie

- N'obstruez jamais une sortie avec votre barbecue. Il faut installer le barbecue à au moins 60 cm des portes et des fenêtres.
- Placez le barbecue au charbon de bois à plus d'un mètre de tous matériaux combustibles et sur une surface incombustible.
- Utilisez toujours les barbecues à l'extérieur.
- Entreposez les bouteilles de propane à l'extérieur (jamais dans le garage ou dans la remise).
- Allumez toujours votre barbecue avec le couvercle ouvert.
- Éteignez votre barbecue en fermant le robinet de la bouteille en premier.

Source: Ville de Montréal

Le saviez-vous ?

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a des règlements précis concernant l'utilisation des barbecues dans les parcs (les règlements sont différents pour les parcs-nature).

Utiliser un barbecue mobile au charbon de bois, au gaz propane ou autre combustible est interdit dans les parcs relevant de l'arrondissement. Sauf exception, notamment lors d'événements spéciaux ou de réservations et excepté lorsque l'utilisation des barbecues mobiles alimentés au charbon de bois servant uniquement à cuire des aliments est faite dans les **endroits désignés dans les parcs suivants**:

- ◇ de Beauséjour
- ◇ Gabriel-Lalemant
- ◇ Henri-Julien
- ◇ Hirondelles
- ◇ Raimbault

Pour plus de renseignements et pour avoir des informations complémentaires, veuillez consulter le site de la Ville de Montréal: <http://www.1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/ahuntsic-cartierville-%E2%80%93-barbecues-dans-les-parcs-de-l'arrondissement>

Quiz sur la sécurité

Question 1: Quels sont les objectifs de nos activités?

- A) Informer.
- B) Sensibiliser.
- C) Mobiliser.
- D) Toutes les réponses.

Question 2: Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville (PCAC) souffle combien de bougies pour 2017?

- A) 10 ans.
- B) 15 ans.
- C) 20 ans.
- D) 30 ans.

Question 3: Vrai ou faux. Le plus souvent, les actes de maltraitance envers les aînés sont infligés par des inconnus.

- A) Vrai.
- B) Faux.

Question 4: Dans quelles circonstances peut-on circuler en vélo sur les trottoirs?

- A) Lorsque nous franchissons un tunnel ou un viaduc.
- B) Les cyclistes de moins de 10 ans peuvent rouler sur le trottoir.
- C) A et B.
- D) Dans aucune exception.

Question 5: Quand faut-il vérifier avec une solution d'eau savonneuse l'étanchéité du barbecue?

- A) Au moins une fois au début de la saison.
- B) Selon l'utilisation.
- C) A et B.
- D) Lors de l'achat du barbecue.

Question 6: Vrai ou faux. Les fraudeurs peuvent frauder à l'aide des cartes iTunes?

- A) Vrai.
- B) Faux.

Pour plus d'informations, consultez les sites internet suivants:

Questions 1 et 2. <http://www.tandemahuntsiccartierville.com/>

Question 3. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/lutte_contre_maltraitance/comprendre/Pages/mythes_realites.aspx

Question 4. <http://www.moisduvelo.quebec/trucs-conseils>

Question 5. <http://ville.montreal.qc.ca/sim/cuisson-au-bbq>

Question 6. <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/fraud-escroquerie/types/extortion-extorsion/index-fra.htm>

Bonnes réponses : 1-a, 2-d, 3-b, 4-c, 5-c, 6-a

Nous contacter

Tandem Ahuntsic-Cartierville

N'hésitez pas à nous appeler pour obtenir des informations supplémentaires sur nos services et nos activités!

Téléphone: [514 335-0545](tel:5143350545)

Vous pouvez également venir nous rencontrer en personne (du lundi au vendredi de 9h à 16h30) à nos bureaux situés au:

[1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest, local 004](#)

Notre site web :

www.tandemahuntsiccartierville.com

Nous sommes présents sur Twitter et Facebook!



Passez un beau printemps dans Ahuntsic-Cartierville !

